

Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/577

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Gerstheim, Hochfelden, Mutzig et Schiltigheim "Rouget de Lisle" ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2013, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **35 500 €**, réparti comme suit :

- GERSTHEIM	2 500 €
- HOCHFELDEN :	16 000 €
- MUTZIG :	9 000 €
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" :	8 000 €

II – Frais de connexion à internet

Depuis 2012 les collèges publics du Bas-Rhin sont progressivement raccordés au nouveau réseau informatique "Ihdé@I" financé par le Département et ils ne bénéficient donc plus, en 2013, de la dotation de fonctionnement spécifique pour couvrir les dépenses de leur abonnement internet.

Les collèges de Haguenau "Kléber", La Wantzenau, Lingolsheim "Maxime Alexandre", Strasbourg "Solignac" et Vendenheim n'ont pas pu être raccordés à ce jour. Aussi, je vous propose de leur attribuer à chacun une dotation complémentaire de 750 € au titre du 2^{ème} trimestre 2013, soit un montant total de **3 750 €**.

III – Frais de transport

La pratique de l'éducation physique et sportive au collège "Foch" à Strasbourg occasionne, pour cet établissement, des frais de transport élevés en raison du manque d'installations sportives à proximité.

Afin de lui permettre de faire face à cette dépense supplémentaire, je vous propose de lui allouer une dotation de fonctionnement complémentaire de **4 000 €** pour l'année scolaire 2013/2014.

IV – Frais de déménagement

Dans le cadre de sa restructuration, le collège "Foch" à Haguenau a dû procéder, cet été, au déménagement du mobilier et matériel scolaires dans les nouveaux bâtiments.

Pour permettre au collège "Foch" de couvrir les frais de cette opération, je vous propose de lui verser une subvention de **3 714 €** correspondant au devis établi par l'entreprise d'insertion qui a effectué les travaux.

V – Véhicule de service

Le collège "**Maxime Alexandre**" à **Lingolsheim** sollicite une aide financière pour couvrir les frais de location d'un véhicule de service destiné à la télérestauration du collège "Galilée" à Lingolsheim de mars à juin 2013.

En effet, leur ancien véhicule ne répondait plus aux normes de sécurité et le nouveau véhicule est en attente de livraison.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer au collège "Maxime Alexandre" une subvention exceptionnelle de **1 228 €** pour couvrir cette dépense.

Par ailleurs, le **collège de Rhinau** sollicite la participation financière du Département pour le renouvellement de son véhicule de service. Compte tenu de son âge (acquis en 1998) et de l'état d'entretien de ce véhicule, il est nécessaire de le remplacer.

Pour permettre de garantir la continuité de son service de télérestauration scolaire (télérestauré par le collège de Sundhouse à compter du 3 septembre 2013), je vous propose d'accorder au collège de Rhinau une subvention de **25 406,11 €** pour l'achat d'un nouveau véhicule.

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

BISCHWILLER "Saut du Lièvre" une auto-laveuse pour l'entretien des sols	6 652,00 €
HAGUENAU "Kléber" une remorque et une attache remorque pour un véhicule de service	1 500,00 €
RHINAU du matériel de cuisine pour la télérestauration scolaire	1 459,14 €
ROSHEIM une auto-laveuse et un chargeur de batteries pour une auto-laveuse	7 629 €

STRASBOURG "Louise Weiss"
du matériel informatique
dans le cadre de l'appel à projets 2013

1 480,00 €

TOTAL

18 720,14 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 018 948,00 €	382 899,06 €	92 318,25 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 92 318,25 €, soit :

- 35 500 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013 en faveur des collèges suivants :

- . GERSTHEIM : 2 500 €*
- . HOCHFELDEN : 16 000 €*
- . MUTZIG : 9 000 €*
- . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 8 000 €*

- 3 750 € pour couvrir les frais d'abonnement internet du 2ème trimestre 2013 au profit des collèges suivants :

- . HAGUENAU "Kléber"*
- . LA WANTZENAU*
- . LINGOLSHEIM "Maxime Alexandre"*
- . STRASBOURG "Salignac"*
- . VENDENHEIM*

- 4 000 € au collège "Foch" à Strasbourg en vue de couvrir les frais de transport d'élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2013/2014

- 3 714 € au collège "Foch" à Haguenau pour couvrir les frais de déménagement du mobilier et matériel dans les nouveaux bâtiments scolaires

- 1 228 € au collège "Maxime Alexandre" à Lingolsheim pour couvrir les frais de location d'un véhicule de service pour la télérestauration

- 25 406,11 € au collège de Rhinau pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service destiné à la télérestauration

- 18 720,14 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 6 652 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)*
- . HAGUENAU "Kléber" : 1 500 € (une remorque et une attache remorque pour un véhicule de service)*

- . RHINAU : 1 459,14 € (du matériel de cuisine pour la télérestauration scolaire)
- . ROSHEIM : 7 629 € (une auto-laveuse et un chargeur de batteries pour une auto-laveuse)
- . STRASBOURG "Louise Weiss" : 1 480 € (du matériel informatique dans le cadre de l'appel à projets 2013)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL